

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2023

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

OPTION : SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 69 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes ingénieur territorial au sein de la direction des systèmes d'information (DSI) de la communauté d'agglomération Ingéagglo (150 000 habitants). A l'instar d'autres structures intercommunales de tailles similaires, Ingéagglo est confrontée à une vaste transformation numérique qui impacte l'ensemble de ses services. Cette révolution en matière de numérique a des conséquences environnementales indéniables et la communauté d'agglomération, très impliquée dans la transition écologique de son territoire, a décidé d'engager un projet de grande ampleur reposant sur ce concept : « Demain, tout sera durable chez Ingéagglo ».

Cette nouvelle approche portée par la gouvernance de l'intercommunalité est largement relayée par les agents et un nouveau contexte réglementaire. L'objectif pour la communauté d'agglomération est de réduire l'empreinte écologique du numérique tout en garantissant la maîtrise et la sécurité de son système d'information. Ce projet stratégique, porté par la Direction Générale, sera piloté par la DSI. Le directeur des systèmes d'information vous en confie le pilotage.

Soucieuse d'être en ordre de marche sur les obligations de la loi REEN et notamment son article 35, la gouvernance d'Ingéagglo a fixé un cadre dans l'élaboration d'une stratégie numérique responsable et la priorisation des chantiers à mener :

- concevoir une stratégie selon une approche globale du numérique afin d'éviter l'éparpillement ou la segmentation ;
- donner la priorité aux besoins et questionnements exprimés par les agents et les usagers au profit de services numériques responsables ;
- faire de ces transitions numérique et écologique un marqueur dans la refonte des politiques publiques.

Sous l'impulsion de la gouvernance de l'intercommunalité, un groupe de travail transversal « numérique responsable » associant les services directement concernés est créé. Son pilotage est assuré par la direction des systèmes d'information et vous en êtes le chef de projet.

Question 1 (6 points)

Vous rédigerez une note, à l'attention du président d'Ingéagglo, sous couvert du directeur général, précisant en quoi consiste la pollution numérique. Vous y détaillerez l'ensemble des impacts « directs » du numérique sur l'environnement, ainsi que les concepts de transition numérique et de transition écologique.

Question 2 (3 points)

Vous préciserez le contexte réglementaire pour les collectivités et les administrations en matière de transition numérique et écologique. Vous listerez et prioriserez les engagements, actions et bonnes pratiques pour répondre à cette réglementation et à la stratégie numérique responsable définie par Ingéagglo.

Question 3 (4 points)

Ingéagglo souhaite s'engager dans un plan de sobriété numérique à l'échelle de l'intercommunalité.

a) Dans le respect du besoin exprimé, vous proposerez une méthodologie de projet en justifiant votre choix. Vous détaillerez ensuite les objectifs à atteindre, les différentes étapes et la démarche projet permettant de conduire ces transformations. (2 points).

b) La mesure et les évaluations sont nécessaires afin d'objectiver le niveau de réussite de ce plan. En ce sens, vous proposez des indicateurs pertinents et une démarche d'évaluation permettant de mesurer l'efficacité de ces mesures. (2 points)

Question 4 (4 points)

En vous référant notamment à l'annexe A, vous proposerez et détaillerez un ensemble de mesures phares à mettre en œuvre au sein de ce plan de sobriété numérique, les conditions pour y parvenir ainsi que l'ensemble des acteurs concernés.

Question 5 (3 points)

Au-delà de la sobriété numérique, le numérique responsable englobe d'autres aspects comme la confiance numérique, l'inclusion numérique et la protection des données. Vous préciserez l'ensemble des éléments à prendre en compte pour répondre à ces enjeux du numérique responsable.

Liste des documents :

Document 1 : « Oui à la transformation numérique sécurisée ! » - ANSSI - 2017 - 2 pages

Document 2 : « Pour un numérique responsable » - Ville de Rennes & Rennes Métropole - 2022 - 10 pages

Document 3 : « Impact environnemental du numérique : des préconisations pour les collectivités » - Localtis - 21 février 2022 - 2 pages

Document 4 : « Ces collectivités qui font le choix du numérique local » - La Gazette des Communes - 12 septembre 2022 - 2 pages

- Document 5 :** « Comment concilier transition écologique et numérique » - *Institut Montaigne* - 24 mars 2021 - 5 pages
- Document 6 :** « L'exigence de la confiance numérique va bien au-delà de la cybersécurité » - *IT for Business* - 14 décembre 2022 - 1 page
- Document 7 :** « Décret n° 2022-1084 du 29 juillet 2022 » - *Journal officiel de la République française* - 30 juillet 2022 - 2 pages
- Document 8 :** « Épisode #8 : Enjeux environnementaux du design des services numériques » - *ecoresponsable.numerique.gouv.fr* - 1^{er} juillet 2022 - 2 pages
- Document 9 :** « Développer la confiance numérique » - *ANSSI* - consulté le 29 mars 2023 - 3 pages
- Document 10 :** « L'impact de la cybersécurité sur l'empreinte carbone » - *netexplorer.fr* - 14 mai 2021 - 4 pages
- Document 11 :** « Impact environnemental : les nouvelles pratiques pour le numérique de demain » - *Justgeek.fr* - 7 mars 2022 - 4 pages
- Document 12 :** « Épisode #9 : Les implications de la loi REEN pour les collectivités territoriales » - *ecoresponsable.numerique.gouv.fr* - 1^{er} septembre 2022 - 1 page
- Document 13 :** « Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France » - *Vie Publique* - 16 novembre 2021 - 3 pages
- Document 14 :** « Numérique et écologie : les conditions d'une sobriété heureuse » - *La Gazette des communes* - 2 février 2022 - 2 pages
- Document 15 :** « Numérique responsable : les collectivités encore peu matures » - *La Gazette des communes* - 27 octobre 2022 - 2 pages
- Document 16 :** « Services publics : le côté obscur de la dématérialisation » - *La Gazette des Communes* - 19 avril 2022 - 4 pages
- Document 17 :** « DSI : un long chemin vers la sobriété numérique » - *silicon.fr* - 14 janvier 2022 - 2 pages
- Document 18 :** « Le design au service d'un numérique plus durable » - *silicon.fr* - 31 mai 2021 - 2 pages
- Document 19 :** « Sobriété numérique : les vertus de la gestion en interne » - *La Gazette des Communes* - 13 septembre 2022 - 3 pages
- Document 20 :** « Numérique vert : des clés pour penser l'écoconception des services publics numériques » - *La Gazette des Communes* - 24 mars 2021 - 3 pages
- Document 21 :** « Numérique local : un data center de proximité, du deux-en-un » - *La Gazette des Communes* - 12 septembre 2022 - 2 pages

Liste des annexes :

Annexe A : « Présentation générale des infrastructures d'Ingéagglo » - *Ingéagglo* - novembre 2022 - 4 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.